
Adresse du conseil général de la commune de Forges aux
représentants du peuple à la Convention nationale, lors de la
séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Forges aux représentants du peuple à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 65;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19631_t1_0065_0000_11

Fichier pdf généré le 15/07/2019

tes vous arracher de vos foyers, après avoir dévasté vos propriétés ; vous ne verrez plus le sang innocent confondu avec le sang coupable ruisseler dans vos rues et souiller vos places effrayées de cet horrible mélange : vous ne verrez plus entasser victimes sur victimes ; et les ministres insolens du monstre qui nous persécutaient n'insulteront plus après nôtre mort à nos cadavres sanglants. Eh ! tirons le voile sur les horreurs, ensevelissons-les dans un oubli éternel.

Citoyens représentans, Cambrai qu'on a voulu noircir, Cambrai trouve sa justification dans les maux qu'il a souffert. Moins ami de la République, moins ami de vos lois peut-être eut-il été plus respecté. S'il renferma des ennemis du peuple, si comme tout le reste de la France il recela des complices du tyran, les traîtres sont déjoués, dispersés, anéantis.

Que de patriotes y ont gémi ! mais tout est changé, l'homme de bien, l'honnête homme, le seul, le vrai républicain, celui que vous peignez si bien dans vôtre adresse au peuple, va respirer en paix ; va donner librement l'essor à son patriotisme. Une guerre éternelle au crime, la justice enfin va succéder à la persécution. Ralliés tous autour de leur représentans les français trouveront bientôt le terme de leurs travaux, la paix et le bonheur dont les principes de la Convention sont le sur garant.

Oùï, citoyens représentans, tous les cœurs vous sont dévoués, oùï nous allons tous nous rapprocher de vous, nous déjouerons l'intrigue ; vous punirez le crime : nous respecterons l'humanité ; vous pardonnerez à l'erreur et la Convention ne comptera plus que des vertus dans son sein.

Vive la République !

VOLCHERICK, *commissaire national*,
A. LALEU, *greffier et 6 autres signatures*.

e

[*Les membres composant le tribunal du district de Verdun à la Convention nationale, Verdun, le 16 brumaire an III*] (8)

Citoyens-représentants,

Trop longtemps l'arbre de la liberté fut le jouet des tempêtes ; vous avez parlé, il a repris son à-plomb, et désormais, tranquilles sous son ombre, nous allons savourer les douceurs du gouvernement républicain. La Convention et le peuple, voilà la République ; toute autorité intermédiaire seroit une monstruosité politique, destructrice de l'unité et de l'indivisibilité que nous avons juré de maintenir. Haine aux scélérats et aux intrigans, honneur à la probité et à la vertu, respect pour la justice, maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix : tels sont les principes consacrés par votre Adresse au peuple français, tels sont les nôtres. Continuez, représentans, par la sagesse de vos décrets et l'énergie de vos ver-

tus, de bien mériter d'un peuple qui est digne de la liberté, comme vous êtes dignes de son amour.

A. POUR, *président*,
MADIU, *commissaire national*,
MARO, *greffier*
et 4 autres signatures.

f

[*Le conseil général de la commune de Forges aux représentants du peuple à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (9)

Aux représentans du peuple français composant la Convention nationale,

Nous venons de recevoir votre Proclamation au Peuple Français : depuis cinq ans, elle était attendue. Enfin l'esprit public a sa boussole ; il ne flottera plus au gré des factions, et il ne sera plus en la puissance des factieux, de donner leurs fureurs pour la pensée nationale. Ce ne sera plus ni à la loi de quelques hommes que l'on croira, ni sur l'impulsion de quelques intérêts que l'on agira. Les principes, ces constellations immortelles qui marquent aux hommes la droite route, et que ni les ténèbres de l'erreur, ni les fausses clartés des passions ne sauraient éclipser, les seuls principes désormais dirigeront la marche du vaisseau dont vous tenez le gouvernail, le conduisant au port, et sauront l'y amener inébranlablement. Désormais le peuple ne peut plus s'égarer, vous ne le pouvez plus vous-mêmes. Votre proclamation, cette charte irrévocable, a levé tous les doutes et dissipé tous les moyens de dévier. C'est sur elle que la législation vérifiera les lois, et les citoyens ses devoirs : et si jamais, vous vous écartez des principes, c'est elle que nous nous chargerions de vous rappeler.

Que vous connaissez bien ce peuple que vous représentez, et qu'il se reconnait bien en vous ! qu'ils le connaissent peu ces hommes qui tentent de populariser leurs maximes de terreur et de sang.

Quoi le français devant qui tremblent les esclaves, auroit tremblé comme eux ! et la régénération se fut opérée par l'homicide ! non, ce c'est point en sortant de l'humanité que l'homme se retrouve, ce n'est point en brisant les liens sociaux qu'il devient social : et les voix ne seraient que des tyrans si elles n'étaient point humaines. Ô vous qui préparez à la félicité d'un grand peuple, vous qu'il n'a choisi sur vingt-cinq millions d'hommes pour lui donner des lois, que parce qu'il vous a cru les plus humains et les meilleurs, vous remplirez votre mission, vous payerez la confiance par son bonheur, il vous payera par sa reconnaissance et son amour.

Vive la République. Vive la Convention nationale.

D. LEROY, *maire*, JEAN-LOUIS RICARD,
J. DESQUINEMARRE, *officiers municipaux et*
6 autres signatures.

(8) C 328 (1), pl. 1446, p. 13. *Bull.*, 3 frim. ; *Moniteur*, XXII, 601.

(9) C 328 (1), pl. 1446, p. 12.